

Jean-Marie CANIARD
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional
Education musicale et chant choral

À

Mesdames et Messieurs les professeurs d'Éducation musicale
et chant choral

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Bordeaux, le 19 septembre 2018

Rectorat

Inspection
Pédagogique
Régionale

Réf :
Lettre 4 18-19 NL

Affaire suivie par :
Jean-Marie CANIARD
IA-IPR d'Education musicale

Téléphone :
05 57 57 38 19

Mél :
jean-marie.caniard@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Objet : Lettre de rentrée 2018 – Éducation musicale et chant choral

Chères et chers collègues,

A mon arrivée dans l'académie à la rentrée 2017, je vous écrivais qu'il me tardait de « percevoir l'ampleur du rayonnement de votre action auprès des élèves, tant en cours d'éducation musicale au collège ou de musique au lycée qu'à l'occasion des concerts et spectacles publics que donnent avec qualité vos élèves choristes et instrumentistes ».

Un an après, j'ai déjà pu mesurer cette réalité, au fil des rencontres vécues avec certains professeurs parmi vous, en établissement et à l'occasion des quelques 16 concerts et spectacles musicaux auxquels j'ai pu assister.

Remerciements renouvelés et félicitations

Je tiens à saluer l'implication de chacun à l'occasion des concerts et spectacles qu'ont donné vos élèves, en aboutissement de l'enseignement de l'éducation musicale et du chant choral que vous leur avez dispensé.

J'adresse des remerciements particuliers aux enseignants parmi vous chargés d'assurer une mission de formation, de tutorat, de coordination chorale, de membre de jurys d'examen et de concours, nationaux ou académiques. Je sais leur investissement et leur dévouement pour servir au quotidien ces missions.

J'adresse mes vives félicitations aux collègues de notre discipline qui se sont présentés à des examens ou concours externes et internes de recrutement, la réussite des uns en session 2018 devant encourager d'autres à refaire acte de candidature en session 2019, démarche que je salue par avance.

Cette année scolaire-ci, notre discipline compte 10 professeurs stagiaires (9 dans l'enseignement public et 1 dans l'enseignement privé sous contrat). En collaboration étroite avec l'ESPE d'Aquitaine, le meilleur accueil leur a été réservé dans notre académie fin août dernier.

Les professeurs stagiaires ayant été préparés à l'ESPE d'Aquitaine dans le cadre du « Parcours MEEF second degré/CAPES Education musicale et chant choral » se sont bien classés en admission au CAPES d'Education musicale et chant choral : que candidats et enseignants les encadrant en soient félicités !

Accompagner et donner confiance – Dispositif « Devoirs faits »

J'attire à nouveau votre attention sur le dispositif « Devoirs faits » par le propos ci-dessous produit par les IA-IPR de notre académie, texte figurant dans la lettre de rentrée de toutes les disciplines enseignées au collège.

« En collège, le dispositif « Devoirs faits » est proposé pour la seconde année aux élèves qui le souhaitent. Ce dispositif correspond à une réelle et importante attente tout en contribuant à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter à leurs enfants. Nombre d'entre vous encadrent des séances ou participent à l'organisation de ce dispositif et nous vous en remercions grandement.

Au-delà des encadrants des élèves volontaires, la réussite de cette action nécessite une réflexion collective de l'ensemble de l'équipe pédagogique de chaque classe et une concertation sur les objectifs et les modalités :

- Quels sont les objectifs du travail à la maison ?
- En quoi le travail à la maison complète-t-il les apprentissages réalisés en classe ?
- Quelle(s) compétence(s) vise-t-il à développer ?
- En quoi consiste ce travail à la maison ?
- Quelles ressources documentaires nécessite-t-il éventuellement ?
- Quelle est sa fréquence ?
- Quelle gradation dans la charge de travail de la 6^e à la 3^e ?
- Comment développe-t-on l'autonomie des élèves ?

L'efficacité du dispositif nécessite aussi que les personnes qui encadrent les collégiens connaissent les attentes de chaque enseignant. Ceci peut passer par des actions simples à mettre en œuvre :

- Montrer et expliquer aux encadrants un ou deux exemples d'évaluation sommative que vous proposez à vos élèves ;
- Leur communiquer les fiches méthode que vous fournissez aux collégiens ;
- Leur indiquer les ressources que vous préconisez à vos classes.

Si vous n'intervenez pas dans le dispositif « Devoirs faits » nous vous encourageons à assister à une ou des séances de « Devoirs faits » afin de mieux comprendre comment les élèves qui vous sont confiés apprennent/travaillent. Ces observations nourriront la réflexion de l'équipe pédagogique. »

Bien évidemment, chacun de vous s'est déjà interrogé au sujet du travail personnel de l'élève et des modalités qu'il peut prendre. Comme moi, vous mesurez la contribution originale pouvant être apportée par le professeur d'éducation musicale et chant choral à cette réflexion, au titre de la démarche de projet souvent mise en œuvre dans notre discipline, en appui sur les programmes d'enseignement de l'école au collège. Je vous engage donc bien volontiers à prendre votre part dans l'approche collective de ce dispositif en établissement.

Enseignement de l'éducation musicale au collège, du chant choral et de la musique au lycée

Programme d'enseignement de l'éducation musicale et ressources d'accompagnement

Pour rappel, les arrêtés des Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) sont parus au *BOEN Spécial n° 11 du 26 novembre 2015*.

Présentées sous forme de fiches thématiques regroupées dans une arborescence problématisée, des ressources d'accompagnement à la mise en œuvre du programme d'enseignement de l'éducation musicale au cycle 4 sont à votre disposition sur le site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid99277/ressources-accompagnement-education-musicale.html>

Vous trouverez également en ligne de précieuses ressources d'accompagnement de la mise en œuvre des enseignements artistiques aux cycles 2 et 3 sous ce lien :

<http://eduscol.education.fr/pid34176-cid99287/ressources-d-accompagnementenseignements-artistiques-aux-cycles-2-et-3.html>

Je vous recommande une régulière fréquentation des éclairages didactiques et pédagogiques que proposent ces ressources ; les dernières parues à l'automne dernier concernent l'évaluation du degré de maîtrise des compétences construites par les élèves au fil de leur parcours de formation.

Chant choral : un programme pour un enseignement facultatif et une valorisation au DNB

Comme vous le savez, l'enseignement facultatif de chant choral a été créé par arrêté du 9 janvier 2018. En amont de sa mise en œuvre dès cette rentrée 2018, un Vademecum « La chorale à l'école, au collège et au lycée » a été mis en ligne sur Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid130767/la-chorale-a-l-ecole-au-college-et-au-lycee.html>

Cet enseignement facultatif qu'est devenue la chorale s'inscrit dans le cadre du déploiement du « Plan chorale », présenté le 11 décembre 2017 par les ministres de l'Éducation nationale et de la Culture. Ce Vademecum est une aide précieuse pour organiser et mener une chorale dans son école ou son établissement.

Des éléments méthodologiques et des ressources pour élaborer des partenariats avec les acteurs culturels y sont proposés.

Le programme de cet enseignement facultatif de chant choral est paru au BOEN n° 30 du 26 juillet 2018 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132989

Il synthétise les enjeux, objectifs et contenus de formation de l'enseignement du chant choral.

Dans son Editorial du printemps dernier introduisant la plaquette 2017-2018 de la Fédération Chante-Aquitaine (en ligne sur notre site disciplinaire académique), Monsieur le Recteur écrivait : « L'opération « Rentrée en musique 2017 » qui sera reconduite en 2018 afin d'offrir aux élèves un temps d'accueil musical, convivial et créatif, le festival « École en chœur » qui met à l'honneur les chorales scolaires pour favoriser et développer le rayonnement de l'éducation musicale et du chant choral au sein de l'institution scolaire, mais aussi l'ambitieux « Plan chorale » qui vise à développer les chorales sur le temps scolaire sont autant de témoignages de l'attachement du ministre de l'Éducation nationale aux chorales scolaires et à leur développement.

Dans ce contexte favorable, la création à la rentrée prochaine d'un enseignement facultatif de chant choral en collège ouvre des perspectives d'avenir prometteuses dont nous devons nous saisir dans une académie à la politique éducative et culturelle ambitieuse et volontariste. »

Prise en compte de l'enseignement facultatif de chant choral au Diplôme national du brevet (DNB)

Pages 11 et 12 du Vademecum, des points importants sont précisés quant à la prise en compte de l'enseignement facultatif de chant choral dans le cadre du DNB.

Le nouvel enseignement facultatif de chant choral au collège est valorisé par le diplôme national du brevet

Deux possibilités sont offertes aux candidats pour valoriser le suivi d'un enseignement facultatif de chant choral pour l'obtention du diplôme :

- s'ils suivent l'enseignement facultatif de chant choral, ils peuvent bénéficier de points supplémentaires si les objectifs d'apprentissage précisés par le programme d'enseignement sont atteints (10 points) ou dépassés (20 points) ;
- au titre de l'épreuve d'oral de soutenance et du parcours d'éducation artistique et culturelle, ils peuvent présenter le ou les projets chorals auxquels ils ont participé durant l'une des trois années du cycle 4. Dans ce cas, la soutenance présente les œuvres travaillées, les difficultés rencontrées, les grandes étapes de la progression du travail, l'organisation et la gestion des différentes facettes du spectacle prévu ou réalisé.

D'autres précisions vous seront transmises prochainement.

Les rencontres départementales 2018-2019

Vecteurs d'une dynamique territoriale fédératrice qui rapproche les parents de l'École, concerts et spectacles s'inscrivent dans une action éducative qui doit beaucoup au rayonnement de la Fédération Chante-Aquitaine et des associations départementales de développement des pratiques musicales collectives qu'elle fédère. En cohérence et en complémentarité avec les établissements et les enseignants, c'est d'abord ce fructueux rayonnement associatif qui permet à de nombreux projets pédagogiques et réalisations artistiques de grande qualité de se concrétiser en permettant alors à nos élèves de grandir collectivement au diapason des valeurs citoyennes, au bénéfice de l'épanouissement personnel et la réussite scolaire pour l'avenir de chacun.

La Fédération académique Chante-Aquitaine est l'opérateur culturel pour l'organisation de ces rencontres départementales de chorales. Ces dernières s'inscrivent dans le parcours « Chante Aquitaine » proposée par la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC) du rectorat. Ces rencontres concernent désormais quelques 20 000 élèves sur le territoire académique.

Structurés en réseau, des professeurs-relais se tiennent à la disposition de tous les enseignants et de tous les établissements. Ils interviendront lors des journées de formation (sur invitation de ma part) « Parcours artistique et culturel chant choral, préparation des rencontres départementales » qui se tiendront selon le calendrier suivant :

- **Dordogne :**
 - Jeudi 27 et vendredi 28 septembre 2018, au Clg Clos-Chassaing à PERIGUEUX
 - Professeur-relais : Christelle Lemoine (christelle.lemoine@ac-bordeaux.fr)
- **Gironde :**
 - Jeudi 15 et vendredi 16 novembre 2018, au Clg Jean Zay à Cenon
 - Professeur-relais : Jean-Claude Bouchardie (J.claude.Bouchardie@ac-bordeaux.fr)

- **Landes :**
 - o Lundi 1^{er} et mardi 2 octobre 2018, au Clg Victor Duruy à MONT DE MARSAN
 - o Professeur-relais : Florence Bouley (florence.bouley@ac-bordeaux.fr)
- **Lot et Garonne :**
 - o Lundi 24 et mardi 25 septembre 2018, au Clg Ducos du Hauron à AGEN
 - o Professeur-relais : Myriam Rullier (myriam.rullier@ac-bordeaux.fr)
- **Pyrénées Atlantiques :**
 - o *Jazz'in school*
 - Rassemblement de Pau : jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2018, au Clg Marguerite de Navarre à PAU
 - Rassemblement de Bayonne : mardi 2 octobre 2018 au Clg Albert Camus à BAYONNE
 - o *Jazz'in collège* : jeudi 11 et vendredi 12 octobre 2018, au Clg Daniel Argote à ORTHEZ
 - o Professeur-relais : Lionel Bergez (lionel.bergez@ac-bordeaux.fr)

Enrichissement des répertoires

En visitant le site de la Fédération nationale des chorales scolaires (FNCS), vous découvrirez de nombreuses œuvres créées par des chœurs scolaires depuis plusieurs années, au fil des différents festivals chorals de toutes les académies (<http://www.fncs.fr>).

Certaines productions relèvent de compositions originales commandées à des compositeurs de renom par la FNCS, structure associative ayant noué de fructueux partenariats, par exemple avec l'Académie musicale de Villecroze et la SACEM.

En mars 2019, le séminaire annuel de la FNCS se tiendra dans l'académie de Rennes.

Enseignement de la musique au lycée

La part que prennent les enseignements artistiques en lycée dans la réussite des élèves qui en bénéficient et dont les compétences construites sont évaluées au baccalauréat demeure significative, tant concernant les candidats aux épreuves obligatoires (écrite et orale) de série L, que concernant ceux inscrits en épreuve facultative (toutes séries).

Réforme du baccalauréat et transformation du lycée

Un stage inter-académique de deux journées rassemblera les professeurs enseignant la musique en lycée des 3 académies de la Région académique Nouvelle-Aquitaine (Poitiers, Limoges et Bordeaux) et de l'académie de Toulouse. Cette session de formation se tiendra les 7 et 8 février 2019 au Lycée Bernard Palissy à Agen. Les travaux porteront notamment sur l'actualité nationale relative à la réforme du baccalauréat et à la transformation du lycée ; invité, M. Vincent Maestracci, IGEN, confirmera sa présence prévue lors de ce stage.

Programmes limitatifs 2018-2019

Pour rappel, les œuvres et thèmes de référence des enseignements artistiques en classe terminale pour l'année scolaire 2018-2019 et pour la session 2019 du baccalauréat ont été publiés au : *BOEN n° 10 du 8 mars 2018*.

Enseignement de spécialité, série L

- **Johann Sebastian Bach : *Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit*, BMV 106, (Actus Tragicus) :**
 - o Sonatina ;
 - o Choeur : *Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit* ;
 - o Aria (tenor) : *Ach, Herr, lehre uns bedenken* ;
 - o Aria (basse) : *Bestelle dein Haus* ;
 - o Choeur : *Es ist der alte Bund*.
- **Félix Mendelssohn : Octuor à cordes, Mib majeur, opus 20, Allegro moderato ma con fuoco (14'27)**
- **John Adams : Short Ride in A Fast Machine**

Option facultative, toutes séries

- ***Birdland***
 - o In album *Heavy weather* – Weather Report (1977)
 - o In album *Extensions* – The Manhattan Transfer (1979)
 - o In album *Back on the Block* – Quincy Jones (1989)
 - o In album *Minimal Movie* – Ensemble Hyperion (2000)

- **Max Richter : Album Recomposed by Max Richter : Vivaldi, The Four Seasons (extraits)**
 - o *Spring 1* (2'32)
 - o *Summer 3* (5'01)
 - o *Autumn 2* (3'40)
 - o *Winter 1* (3'01)
 - o *Shadow 3* (3'33)

Le programme limitatif de l'enseignement de la musique en option facultative comporte cette année 2 entrées et non plus 3 comme habituellement. Cette évolution satisfait la demande en ce sens de nombreux enseignants de la discipline.

Les œuvres retenues dans ces programmes limitatifs ne sont pas réservées à l'enseignement de la musique au lycée ; certaines peuvent opportunément enrichir le corpus des œuvres de référence des séquences pédagogiques d'éducation musicale que conçoit chaque professeur pour ses collégiens.

Des ressources pédagogiques concernant ces programmes limitatifs seront disponibles sur le portail national de notre discipline (<http://eduscol.education.fr/education-musicale/>) et sur les sites disciplinaires académiques.

Comme chaque année, des journées d'information sur les œuvres et les modalités de déroulement de l'épreuve facultative de musique au baccalauréat se tiendront vers février ou mars 2019.

Plan académique de formation (PAF) 2018-2019

Vous pouvez bénéficier de formations disciplinaires que nous avons réfléchies collectivement avec des professeurs parmi vous prêts à partager leurs pratiques avec leurs élèves et les fruits de leurs expériences innovantes en animant les stages. Nous avons conçu des contenus répondant à des besoins de formation que j'identifie lors de nos échanges en entretien de rendez-vous de carrière, mais aussi en réponse à des demandes précises reçues de professeurs. Les stages proposés sont centrés sur les axes suivants :

- Développer des modalités d'enseignement encore davantage collaboratives faisant de l'élève l'acteur principal de ses apprentissages (démarche de projet, travail en équipe, etc.)
- Mettre en œuvre de nouvelles pratiques d'évaluation / auto-évaluation – toujours bienveillantes – aidant vraiment chacun à progresser avec confiance, estime de soi et ambition
- Tirer profit d'usages du numérique innovants au service des apprentissages, aidant aussi l'élève à construire une culture artistique et une culture citoyenne du numérique et des médias

Inscriptions individuelles en stage de formation continue

Inscription aux actions de formation - PAF second degré - 2018-2019

Deux campagnes à candidature individuelle vous sont proposées (septembre 2018 et janvier 2019). La première campagne est ouverte **du 3 au 28 septembre 2018**. L'inscription aux actions de formation se fait en deux étapes :

1- la **consultation** du plan académique de formation pour sélectionner les modules de votre choix, sur Sofia <https://portailrh.acbordeaux.fr/sofia>. Utilisez les filtres de recherche et cochez « stage à candidature individuelle » et « campagne de septembre ».

2- l'**inscription** sur GAIA en suivant la procédure (cf. la vidéo) : <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/mediacad/m/11421>

Pour toute difficulté, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse dafpen@ac-bordeaux.fr

Aide au repérage des stages proposés en Education musicale et chant choral

J'attire particulièrement votre attention sur différents stages à candidatures individuelles nourrissant trois perspectives :

Aide à la préparation aux concours internes de la discipline (si nombre d'inscrits suffisant)

- Dispositif **18A0041037** : « Concours internes Education musicale – Musique »
 - o Module **43926** : « Préparation CAPES interne Education musicale et chant choral »
 - o Module **43927** : « Préparation agrégation interne de musique »

Rencontre avec des enseignants chercheurs (CNRS)

- Dispositif **18A0041126** : « Festival Haizebegi à Bayonne »
 - o Module **44051** : « Introduction à la diversité musicienne »

Conception et mise en œuvre de l'enseignement de l'Education musicale au collège

- Dispositif **18A0041233** : « Pédagogies innovantes et culture numérique »
 - o Module **44052** : « Enseignement problématisé – Evaluation des compétences »
 - o Module **44053** : « Démarche de projet, inspiration et créativité »
 - o Module **44054** : « Classes inversées et neurosciences »

Je vous engage vivement à profiter de cette offre de formation, occasion de rencontrer collègues, artistes et professionnels de la culture en échangeant pratiques, idées et pistes d'innovation.

Sur notre site disciplinaire académique, vous retrouverez des informations pratiques pouvant vous guider dans le processus d'inscription individuelle aux formations du PAF 2018-2019 : <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/musique/infos/formations-2018-2019/>

Education artistique et culturelle : un parcours à co-construire à partir des enseignements

La musique au sein de l'action culturelle regroupe des réalités musicales très différentes allant de l'Opéra aux musiques actuelles, ou encore des concerts de rencontres chorales aux ateliers de pratique artistique. Elle est étroitement liée au champ disciplinaire que représente l'éducation musicale.

L'éducation artistique et culturelle

Il s'agit de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art par la mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC). Il doit permettre à chaque élève de construire tout au long de sa scolarité obligatoire, un « parcours » lui permettant de rencontrer des œuvres, d'en comprendre le sens et d'en appréhender le contexte.

La DAAC propose des actions co-construites avec les partenaires et acteurs territoriaux qui se déclinent selon 3 axes :

1. Actions académiques 2018 2019
2. Ateliers artistiques et scientifiques
3. Résidences d'artistes

Toutes ces propositions sont accessibles sur le site de l'action culturelle :

<http://www.ac-bordeaux.fr/pid31028/education-artistique-culturelle.html>

Des stages sont également organisés en lien avec ces parcours :

- Stage « à candidature individuelle » accessible sur le PAF jusqu'au 28 septembre 2018 : « création musicale en partenariat », (identifiant du dispositif : 18A0041131 ; code du module : 44057)
- Stages à « public désigné » :
 - ✓ Trois jours au Grand Théâtre autour des opéras pour enfants (janvier 2019)
 - ✓ Création de chanson
 - ✓ Création numérique (avec la culture scientifique)
 - ✓ « Effets spéciaux » (avec le cinéma et la culture scientifique)
 - ✓ Musique et musées

Vous retrouverez les noms des professeurs relais musique auprès de la DAAC dans l'organigramme de la DAAC disponible en ligne à l'adresse :

http://www.ac-bordeaux.fr/cid81069/les-personnes-ressources-dans-l-academie.html#Les_personnes_ressources_EAC_dans_les_departements

Monsieur Eric Boisumeau, conseiller académique pour les arts et la culture, en charge de la musique auprès de la DAAC, est à votre disposition pour tout renseignement concernant l'ensemble de ces actions. Tel : 05.57.57.35.90 / 06.85.82.86.06 - courriel : eric.boisumeau@ac-bordeaux.fr

Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)

Depuis la rentrée 2017, l'évaluation de la valeur professionnelle des enseignants a fait l'objet d'une rénovation. La carrière de chacun est accompagnée avec des « rendez-vous de carrière » à des moments clés de son parcours professionnel, aux 6^e, 8^e et 9^e échelons.

Le rendez-vous de carrière

Le rendez-vous de carrière est un temps dédié pour porter un regard sur une période de vie professionnelle (en moyenne tous les 7 ans), à des moments où il semble pertinent de faire le point sur le chemin parcouru professionnellement. Il s'agit d'un temps d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

Pour rappel, ce temps d'échange est fondé sur le Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (Arrêté du 1-7-2013 – JORF du 18-7-2013).

Publié au *BOEN n° 30 du 25 juillet 2013*, ce texte est de référence en vue de l'évaluation du degré de maîtrise des compétences des professeurs et personnels d'éducation.

Vous pouvez retrouver en ligne textes de référence et documents explicatifs :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

De nombreux professeurs que j'ai rencontrés en rendez-vous de carrière au cours de l'année scolaire passée ont apprécié de renseigner le « Document de référence de l'entretien » qu'ils m'ont le plus souvent remis le jour de ma visite dans la classe. Ce cadre est une « Aide à la préparation du rendez-vous de carrière ». Je vous encourage bien volontiers à l'utiliser, son contenu constituant une base précieuse d'échange en entretien. Il permet en effet au professeur de nourrir un regard réflexif sur :

- Son parcours professionnel
- Les compétences mises en œuvre dans le cadre de son parcours professionnel
- Ses souhaits d'évolution professionnelle et de diversification des fonctions

Vous avez toute liberté d'utiliser ou non ce « Document de référence de l'entretien » et, le cas échéant, de me l'adresser en amont de ma venue en rendez-vous de carrière dans l'établissement ou bien le jour de ma visite. Vous pouvez accéder à ce document sous le lien suivant :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf

Engagement et action collective

Innovation pédagogique

Votre contribution au développement du travail en équipes d'établissement, notamment au sein de celles impliquées dans des actions d'expérimentation, est précieuse. L'innovation pédagogique constitue en effet une force afin de nourrir des initiatives de contenus d'enseignement et d'actions de liaison école/collège, collège/lycée, mais aussi lycée/enseignement supérieur, répondant aux besoins des élèves.

Travaux académiques mutualisés (TraAM)

Cette année, un groupe d'une dizaine de professeurs sollicités par mes soins collaboreront en équipe coordonnée par M. Rémi MASSÉ, dans le cadre de Travaux académiques mutualisés (TraAM), initiative nationale que pilote en académie la Délégation académique au numérique éducatif (DANE). La thématique de recherche/production sur laquelle porteront nos travaux est : « Production et perception : on inverse ? L'élève mène l'enquête... ». Il s'agira notamment de proposer des scénarios de séquences pédagogiques en Education musicale qui montrent de manière explicite comment faire pour « rendre l'élève acteur de ses apprentissages ».

Professeurs d'Education musicale et chant choral chargés de mission auprès de la Délégation académique au numérique éducatif (DANE) et de l'IA-IPR de la discipline :

- Monsieur Rémi MASSÉ (remi.masse@ac-bordeaux.fr) : interlocuteur académique pour le numérique (IAN) en Education musicale
- Monsieur Didier LONCA (dider.lonca@ac-bordeaux.fr) : webmestre du site disciplinaire académique Education musicale et chant choral

L'éducation musicale en ligne – Portail national Eduscol et site disciplinaire académique

De précieuses ressources que je vous engage à consulter régulièrement sont à votre disposition en ligne : textes officiels, documents didactiques et pédagogiques, calendriers des formations, agenda des rencontres de chorales, etc. :

- Le portail national Education musicale sur Eduscol
 - o <http://eduscol.education.fr/education-musicale/>
- Les pages disciplinaires du site de l'Académie, à l'adresse :
 - o <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/musique/>

Listes de diffusion des professeurs de la discipline

Liste de discussion

Afin de favoriser les échanges professionnels entre professeurs de la discipline dans l'académie, une liste de diffusion communément appelée « Liste musique » a été créée. Elle compte à ce jour près de 280 professeurs. Chaque professeur abonné peut adresser un message à la liste, touchant ainsi l'ensemble des collègues abonnés. Si vous souhaitez rejoindre cette liste, il vous est toujours possible de vous inscrire auprès de Monsieur Régis Lebrun : regis.lebrun@ac-bordeaux.fr
Pour rappel, je suis moi-même abonné à cette liste de discussion.

Liste académique de diffusion

J'ai demandé à la Direction des services informatiques (DSI) du rectorat de pouvoir disposer d'une liste académique de diffusion de tous les professeurs de la discipline (titulaires et non-titulaires, de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat). Cette liste est opérationnelle à compter de cette rentrée.

Contrairement au principe de libre inscription de chaque professeur sur la « Liste musique », chaque enseignant de notre discipline se trouve institutionnellement et de manière automatique inscrit sur cette nouvelle liste académique de diffusion.

Ce cette façon, chaque professeur d'Education musicale et chant choral – sans exception – sera destinataire d'informations de ma part, charge à chacun de consulter son adresse électronique professionnelle (avec possibilité d'activer - via le site webmail du rectorat - le transfert de tout courrier depuis sa boîte professionnelle vers une adresse mail de son choix).

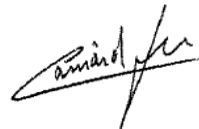
Cette nouvelle liste académique de tous les professeurs de la discipline ne remplace en rien la « Liste musique » évoquée précédemment, cette dernière étant une liste de discussion qui garde toute son utilité, en permettant des échanges entre tous les abonnés, modalité que n'offre pas la liste académique de diffusion/information nouvellement active, les abonnés ne pouvant ni écrire ni répondre à la liste.

Me tenant à votre écoute, je suis notamment joignable par le biais de mon adresse électronique de messagerie professionnelle : jean-marie.caniard@ac-bordeaux.fr

Je me réjouis de pouvoir compter sur votre engagement au quotidien auprès des élèves et sur votre implication au bénéfice de projets chorals ambitieux, vecteurs de formation citoyenne et artistique d'un grand nombre d'écoliers, collégiens et lycéens.

Je souhaite la bienvenue aux enseignants nommés dans l'académie de Bordeaux à compter de cette rentrée et - à tous - une excellente année scolaire.

L'Inspecteur d'Académie-
Inspecteur Pédagogique Régional



Jean-Marie CANIARD